

Séance du 4 septembre 2009



L'an deux mille neuf, le quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, DANIEL Alain, GLOAGUEN Joëlle, LE CLEAC'H Estelle, MAGADUR Jean-Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, PRIOL Jean-Yves, TIPHAINE Nolwenn, VELLY Jacques.

Absents : LOUDEAC Muguette, DURAND Yveline, ROE Henri

Madame LOUDEAC a donné procuration à Monsieur PENNEC Joseph

Madame DURAND a donné procuration à Madame BOSSER Nadine

Monsieur ROE a donné procuration à Monsieur GUILLON Didier

Le procès-verbal de la séance du 7 août 2009 est adopté

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

| |
|---|
| <p align="center">PROJET D'AMENAGEMENT DES BOULEVARDS Y.NORMANT ET J.MOULIN MARCHE D'ETUDE D'AMENAGEMENT</p> |
|---|

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers d'offres ont été mis à disposition en mairie et ont été consultés par les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent.

Deux offres ont particulièrement retenu l'attention du Conseil, celle de l'entreprise PHYTOLAB, d'un montant de 18 700 euros Hors-taxe et celle de l'entreprise ATELIERS DES PAYSAGES, d'un montant de 12 000 euros Hors-taxe.

Monsieur le Maire fait circuler les plaquettes concernant ces deux offres.

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT souligne le caractère « local » de l'offre de l'entreprise ATELIERS DES PAYSAGES.

Monsieur le Maire met en avant la précision et la pertinence de l'offre de l'entreprise PHYTOLAB mais craint un manque de souplesse dans l'exécution du marché.

Il tient à rappeler que l'appel d'offres concerne uniquement le projet et non pas la phase opérationnelle pour laquelle aucune date n'a encore été fixée.

Madame BOSSER souligne la qualité des aménagements réalisés par l'entreprise ATELIER DES PAYSAGES dans ses précédentes réalisations.

Madame BOSSER, Monsieur DANIEL et Monsieur PRIGENT soulignent leur intérêt pour l'offre de l'entreprise ATELIERS DES PAYSAGES.

Monsieur le Maire précise que la commune de MAHALON a été satisfaite du travail réalisé par l'entreprise ATELIER DES PAYSAGES.

Monsieur le Maire constate qu'une majorité se dégage en faveur de l'offre de l'entreprise ATELIER DES PAYSAGES.

Il propose donc d'attribuer le marché d'étude d'aménagement à l'entreprise ATELIERS DES PAYSAGES.

ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BOULEVARDS Y.NORMANT ET J.MOULIN

Dans le cadre du projet d'aménagement des Boulevards Yves Normant et Jean Moulin, le Conseil Municipal avait été informé, lors de la séance du 12 mars 2009, de la prochaine publication d'un avis de mise en concurrence concernant l'étude d'aménagement de ce projet.

Les entreprises ont eu jusqu'au 20 avril 2009 pour déposer leurs offres.

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers d'offres ont été mis à disposition en mairie et ont été consultés par les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'attribuer à l'entreprise ATELIERS DES PAYSAGES, situé 243 rue Jean Jaurès, 29200 BREST, le marché d'étude d'aménagement des Boulevards Y.Normant et J.Moulin pour un montant de 12000 euros Hors-tax

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché d'étude avec l'entreprise retenue

Approuvé à l'unanimité

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE NAUTIQUE ET DE L'ESTACADE CHOIX DU BUREAU POUR L'ETUDE DE SOL DE L'ESTACADE

Dans le cadre de la construction du nouveau centre nautique une étude de sol est nécessaire à l'édification de l'estacade.

Monsieur le Maire présente l'offre de la société ABROTEC OUEST pour la réalisation de cette étude, offre dont le montant s'élève à 2530 euros Hors-tax.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'attribuer le marché de l'étude de sol de l'estacade du nouveau centre nautique à la société ABROTEC OUEST, située 86 rue Nationale à Rospenden.

-Donne mandat à Monsieur le Maire, pour la signature du marché aux conditions mentionnées ci-dessus

Approuvé à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la Commission des Finances du 1er septembre 2009, Monsieur le Maire présente les demandes de subvention formulées auprès de la commune.

La Société de Chasse An Esk Elen sollicite une subvention de 100 euros en complément des 300 euros déjà accordés par le Conseil lors de la séance du 11 juin 2009 .

L'association « Sons et Spectacles » d'Esquibien sollicite une subvention d'équilibre de 2500 euros afin de boucler son budget pour l'année 2009.

-Remarques du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire souligne que l'année 2009 et une année de mise en route pour l'association « Sons et Spectacles », que la commune finance seule, mais une aide départementale est attendue pour la fin de l'année.

A ce sujet Monsieur Gérard MEVEL précise que cette demande d'aide au niveau départemental a reçu un avis favorable de la commission ad hoc, compte tenu de la programmation originale proposée par l'association.

Monsieur MEVEL ajoute qu'elle pourrait s'élever à 40% de la somme investie par la commune dans l'association.

Monsieur le Maire détaille les dépenses réalisées par l'association en 2009. Il précise que 2500 euros ont déjà été versés et propose que soit attribué le même montant afin de permettre à l'association de finir l'année en équilibre.

Monsieur Jacques VELLY se demande si cette nouvelle aide ne va pas susciter le mécontentement des autres associations d'Esquibien.

Monsieur le Maire lui répond que cet argument n'est pas recevable étant donné que les autres associations de la commune ont également reçu des subventions de la part de la Mairie et il rappelle l'intérêt de l'action de l'association « Sons et Spectacle » pour la commune.

Il précise également que cela coûterait le double à la commune si celle-ci se chargeait elle-même de la programmation de la salle Georges MADEC.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit cette année « d'amorcer la pompe », et qu'il considère les sommes engagées comme raisonnables.

Monsieur MEVEL souligne le fait qu'il faut payer les artistes professionnels et que cela a forcément un coût.

Monsieur VELLY demande si, avec cette nouvelle aide, les comptes de l'association seront équilibrés.

Monsieur MEVEL lui répond que oui.

Monsieur Alain DANIEL rappelle l'unanimité en faveur de l'attribution de cette nouvelle subvention lors de la dernière Commission des Finances.

Monsieur Jean-Pierre-PRIGENT souhaite que l'association fasse un effort pour les habitants d'Esquibien étant donné qu'ils paient l'emprunt réalisé pour le fonctionnement de cette salle en plus de l'entrée aux spectacles.

Monsieur MEVEL va proposer à l'association gestionnaire la mise en place d'un abonnement.

Monsieur DANIEL souligne le gros travail de l'association et précise qu'il faut rapporter le montant des subventions accordées au nombre de spectacles donnés : 17 pour l'année 2009.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Suite à la Commission des Finances du 1er septembre 2009, Monsieur le Maire présente les demandes de subvention formulées auprès de la commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des bénéficiaires et le montant des subventions accordées :

| | |
|--------------------|-----------|
| -An Esk Elen | 100,00 € |
| -Sons et Spectacle | 2500,00 € |

Approuvé à l'unanimité

MOUVEMENT DE CREDITS AU SEIN DU BUDGET

Suite aux dernières demandes de subvention approuvées par le Conseil, le compte budgétaire correspondant se trouverait déficitaire sans une compensation financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver un virement de compte à compte afin d'assurer l'équilibre de l'article « subventions aux associations ».

Il s'agirait d'effectuer un virement de l'ordre de 1000 euros qui serait prélevé sur le compte « Entretien de voies et réseaux ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise un virement de compte à compte afin d'assurer l'équilibre du budget de la commune au titre des subventions aux associations

-Approuve le montant de ce virement de 1000 euros

Approuvé à l'unanimité

RECRUTEMENT DE PERSONNEL MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de recruter un agent communal par le biais d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou CAE.

Après en avoir expliqué le fonctionnement, Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'un tel contrat pour la mairie qui peut recruter une personne supplémentaire, voire deux, en bénéficiant d'aides de l'Etat, tout en permettant à une personne en difficulté d'accéder à un emploi.

Il tient à rappeler à cette occasion le rythme soutenu des visites de village et le surcroit de travail qu'elles engendrent.

Il souligne également la nécessité d'établir une fiche de poste. Il tient à mettre en avant le côté avantageux pour la commune en termes de polyvalence, notamment dans le cadre des visites de village et des divers travaux effectués sur la commune.

Monsieur Yves CARIOU souligne l'intérêt pour la personne recrutée de pouvoir travailler à différentes tâches afin de trouver son orientation.

Le Conseil souhaite que priorité soit donnée, dans la mesure du possible, à un habitant d'Esquibien pour la conclusion d'un tel contrat.

CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de recruter un agent communal par le biais d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ou CAE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'approuver la conclusion d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature d'un tel contrat

Approuvé à l'unanimité

MISE EN CONFORMITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la séance du 12 mars 2009 Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier en date du 24 février 2009 par lequel Monsieur le Préfet du Finistère invitait la commune à engager rapidement une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Demande motivée par le risque de non-conformité des documents locaux d'urbanisme avec les lois en vigueur.

Lors de cette séance Monsieur le Maire avait proposé de reparler de ce sujet à l'automne.

Il souhaite rappeler ce problème de non-conformité des documents locaux d'urbanisme.

Il tient également à souligner que, lors d'une récente visite en mairie, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) a réaffirmé sa décision d'avoir une lecture restrictive de la Loi Littoral, rejoignant en cela les autres départements bretons.

Monsieur le Maire tient à souligner l'impact important d'une telle décision pour la commune, du fait de son statut de commune littorale, et le risque pour celle-ci de voir son développement limité.

Du fait de la réglementation il pourrait y avoir de graves désillusions pour de nombreux propriétaires fonciers

Il souhaite qu'à ce titre les habitants soient informés de cette évolution dans l'application de la loi et des conséquences pour la délivrance d'autorisations de construire.

Monsieur le Maire propose donc d'organiser une réunion publique au mois d'octobre pour informer les habitants.

Monsieur Jean-Pierre MAGADUR souhaite savoir si un représentant de la DDEA sera présent à cette réunion.

Monsieur le Maire se demande si cela est souhaitable, compte tenu des tensions qui risquent de se faire jour sur ce sujet.

Monsieur VELLY tient à souligner que la DDEA a été partie prenante dans la réalisation des documents d'urbanisme aujourd'hui incriminés.

Il se désole que le maire ait à faire face au mécontentement des habitants et souhaite qu'on leur explique qu'il n'est pas en faute.

D'autre part, Monsieur le Maire profite de ce débat sur l'urbanisme pour rappeler que la qualité des eaux de baignade est en baisse, d'où l'intérêt de protéger le littoral, notamment par le raccordement des propriétaires proches du littoral au réseau d'assainissement collectif.

Il rappelle également que le SIVOM de la baie d'Audierne n'a pas avancé sur le projet de nouvelle station d'épuration et que le délai avant que ce projet puisse voir le jour sera au minimum de 3 ou 4 ans. Il est par conséquent urgent que le SIVOM se saisisse de ce dossier.

DISPOSITIF D'AIDE AU LOGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement du PASS-FONCIER qui permet à des familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires.

Madame Nadine BOSSER souhaite savoir ce qu'il se passe lorsque les bénéficiaires de ce dispositif se retrouvent dans l'incapacité de payer.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est prévu, dans ce cas, le rachat du logement par l'intermédiaire du 1% Logement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir deux PASS-FONCIER sur la commune, il souhaite souligner l'intérêt financier pour la commune de telles mesures en comparaison avec la construction de logements sociaux.

Il cite pour exemple la somme de 60 000 euros, déboursée par la commune, pour la voirie de quatre logements sociaux.

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT ajoute que les logements sociaux coûtent cher.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune de voir arriver sur la commune de jeunes couples.

MISE EN PLACE DE DEUX PASS-FONCIERS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le fonctionnement du PASS-FONCIER qui permet à des familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires.

L'attribution d'une aide de 4000 euros par la commune, partiellement remboursée par l'Etat, déclenche un mécanisme d'aides qui permet au bénéficiaire de devenir propriétaire à moindre coût. Il cite pour exemple le bénéfice de la tva à 5,5% ainsi que l'avantage de ne payer d'abord que la maison et seulement ensuite le terrain

Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la commune de voir arriver sur la commune de jeunes couples.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision de mettre en place deux PASS-FONCIER sur la commune d'Esquibien
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature des documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif

Approuvé à l'unanimité

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Lors de la séance du 7 août 2009, le Conseil Municipal avait accepté la cession à titre gratuit, par Mesdames GUILLEMIN Lydie et CRESPEAU Catherine, de la parcelle cadastrée ZM n°276 provenant des parcelles cadastrées ZM n°274 et 275, et d'une contenance de 51 m2.

Par un courrier du 3 septembre 2009, Maître GUILLAUME Gilles, notaire chargé de la cession, prie le Conseil de lui faire parvenir une nouvelle délibération relative à l'affaire citée ci-dessus en précisant que la cession se fera moyennant le prix d'un euro symbolique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de prendre une nouvelle délibération stipulant que la cession de la parcelle mentionnée ci-dessus se fera moyennant le prix d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'acquisition de la parcelle mentionnée ci-dessus pour le prix d'un euro symbolique

Approuvé à l'unanimité

CREATION D'UNE ACTIVITE TAXI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 15 juillet, Monsieur LE BERRE Bernard, représentant la SARL LE BERRE ET FILS, domicilié à CLEDEN, sollicite une troisième licence de taxi au motif qu'en raison de la réorganisation des horaires dans son entreprise, il se voit dans l'obligation de créer un poste supplémentaire et que par conséquent il lui faut un véhicule.

Madame Nadine BOSSER trouve que cela fait beaucoup.

Monsieur Yves CARIOU s'interroge sur la position qu'adopterait le Conseil si une tierce personne sollicitait également une telle autorisation.

Monsieur René CALVEZ souligne qu'apparemment Monsieur LE BERRE a déjà formulé une demande de ce type auprès de la commune de Cléden et qu'elle a été refusée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision et propose de se renseigner avant de prendre une décision.

Il propose de surseoir à statuer.

Approuvé à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire regrette le manque de débat au sein du Conseil Communautaire. Il regrette également que le projet de salle de sport sur Esquibien soit délaissé en comparaison au projet sur Plouhinec.

Monsieur Jacques VELLY souhaite une discussion globale sur ce sujet.

Monsieur le Maire souhaite une concertation avec les communes environnantes sur ce sujet.

Monsieur le Maire est déçu et consterné par la médiocrité de la campagne d'information touristique lancée cet été par la Communauté des Communes du Cap-Sizun. Il regrette le manque de communication sur cette publication faite sans concertation avec la commune d'Esquibien.

Monsieur le Maire souhaite vivement la mise en place d'un groupe de travail « tourisme » comme il l'a demandé lors du dernier Conseil. Il adressera prochainement un courrier au Président de la Communauté de Communes à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir le projet de piste cyclable et que celui-ci est à la disposition des élus pour consultation.

Il rappelle que ce projet est financé à 50% par le Conseil Général.

Il précise également que ce projet va de la piscine à la limite avec la commune d'Audierne.

Le coût du projet sera environ de 60000 euros financé à 50% par le Conseil Général.

Monsieur le Maire propose que la question de l'aménagement de cette piste cyclable soit discutée au prochain Conseil Municipal.

• • •

Monsieur Le Maire propose que le repas des Anciens se tienne le 11 octobre étant donné que des manifestations sont déjà prévues pour le 18 et le 25 octobre. Il propose également que cette manifestation se tienne à nouveau à l'Hôtel De La Plage.

• • •

Monsieur Gérard MEVEL souhaite rappeler la tenue de la fête de la soupe à l'initiative de l'association « Culture et Patrimoine » le 25 octobre 2009.

• • •

Monsieur MEVEL tient également à rappeler la tenue des journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre prochain.

• • •

Une réunion se tiendra à PLOGOFF concernant la cantine scolaire d'Esquibien.

Monsieur René CALVEZ précise que les livraisons de repas se feront en liaison chaude, à l'aide de norvégiennes, et que cela permettra d'éviter des travaux de mise aux normes de la cuisine scolaire.

Monsieur le Maire ajoute que les communes de Cleden et Primelin, qui ont choisi ce système, sont tout à fait satisfaites de la prestation fournie.

• • •

Des travaux de ravalement ont été effectués durant l'été sur l'école publique, d'autres travaux d'enrobé et d'aménagement devraient être réalisés dans les semaines à venir.

Le nombre d'élèves est en hausse, 49 contre 46 l'année dernière.

L'attribution d'un poste supplémentaire est en discussion au sein de l'administration scolaire.

• • •

Monsieur le Maire souhaite rappeler que la législation sur les congés payés est claire et que les congés qui ne seront pas pris par le personnel communal, en temps et en heure, seront perdus.

• • •

Monsieur le Maire et Monsieur Yves CARIOU souhaitent souligner la qualité du travail de Madame Florence FLOCH qui en plus de remplacer un membre du personnel communal, s'occupe en partie de la garderie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt deux heures quinze